



Groupe de Travail Accompagnant·es des Élèves en Situation de Handicap le 12 avril avec le ministère de l'Éducation nationale : des miettes mais pas de vraies perspectives

COMMUNIQUÉ

Après une très longue période de silence, de totale indifférence et d'absence de réponse à nos sollicitations, les organisations syndicales ont été conviées, au ministère, le 12 avril, à un groupe de travail sur la gestion des AESH. Au menu : CDIisation à partir de 3 ans de CDD et rémunération.

Le CDI dès 3 ans : ce n'est pas une réponse.

La CGT Éduc'action a réaffirmé que cela ne résout rien le problème de la précarité des AESH ou le manque d'attractivité du métier, ne renforce en rien leur parcours professionnel, et ne règle rien non plus aux problématiques de dégradation des conditions de vie et de travail des AESH.

Deuxième corps en nombre au sein de l'Éducation nationale et exerçant des missions pérennes au sein de l'Institution, les AESH cochent toutes les cases pour accéder à un statut de fonctionnaire de catégorie B, auquel le ministère met toujours son veto refusant, ainsi, de reconnaître leur valeur professionnelle.

La CGT Éduc'action continue de mener le combat aux côtés des AESH pour exiger un vrai statut pour un vrai métier.

Nouvelle grille ? Augmentation de 10% ? Ou comment le ministère arrange la réalité

Lors de ce groupe de travail, il a été soumis un projet de nouvelle grille de salaire qui serait applicable à la rentrée prochaine. Cette refonte présentée comme un réel progrès est en réalité un trompe-l'œil.

En effet, le pied de grille, avec un indice majoré à 355 au lieu de 353, va vite devenir obsolète de par l'augmentation de 2,19 % du smic au 1^{er} mai ! Cette pseudo augmentation de salaire équivaut à 2 points d'écart seulement avec la grille actuelle. C'est inadmissible ! La grille devrait au minima commencer à 360 pour absorber la hausse du smic et de l'inflation.

Pour le reste de la grille, il est proposé de rétablir les 10 points d'écart entre chaque échelon certes, mais à partir d'un indice de départ tellement bas que les AESH restent condamnés, même avec plusieurs années d'ancienneté, à des salaires extrêmement faibles et à une retraite proche des minima sociaux. On maintient ces personnels dans la précarité tout au long de leur vie.

Quant à la prétendue augmentation de salaire de 10 % en septembre 2023, même si les contours et modalités sont flous pour l'instant, elle sera, avant tout, basée sur des primes. Ces primes ne rentrent pas dans le calcul de la retraite et sont conditionnées à des missions supplémentaires hors champ du métier, à l'image du pacte proposé aux enseignant·es....Pour la CGT Éduc'action, c'est un jeu de dupes avant tout !

Les AESH sont précaires par la volonté du ministère.

Les AESH refusent d'être, une fois de plus, les variables d'ajustement d'une politique qui refuse de mettre de vrais moyens dans l'École inclusive.

Les AESH refusent que leur métier perde tout son sens et d'y laisser leur santé.

Attendre la prochaine rentrée pour appliquer les augmentations alors que les budgets sont là, c'est inadmissible !

Malgré les relances de la CGT Éduc'action, depuis juillet 2022 et la promesse d'un retour sur cette question cruciale, le ministère n'a toujours pas saisi la signification du mot URGENCE !

Pour la CGT Éduc'action, il est temps de cesser bricolages et jeux de passe-passe.

Nous demandons des négociations au plus tôt pour une valorisation salariale immédiate avec :

- une grille indiciaire équivalente à un statut de fonctionnaire de catégorie B ;
- la reconnaissance d'un temps complet pour 24h d'accompagnement élève ;
- l'abandon des PIAL et de l'accompagnement mutualisé ;
- une formation initiale de 24 mois et une formation continue.

Montreuil, le 17 avril 2023